

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

#### PROJET DE RÉSOLUTION PP-22

**Afin de permettre l'occupation du bâtiment situé au 1400, avenue Dollard à des fins de clinique médicale pour enfants.**

**AVIS** est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de LaSalle :

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté, lors de sa séance ordinaire du 31 août 2020, le projet de résolution PP-22 en vertu du Règlement LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'occupation du bâtiment situé au 1400, avenue Dollard, dans la zone C10-08, à des fins de clinique médicale pour enfants.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui exige le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

**PRENEZ AVIS** que toutes demandes de renseignements ou commentaires au sujet de ce projet de résolution doivent être soumises à l'adresse [greffelasalle@montreal.ca](mailto:greffelasalle@montreal.ca) avant 17 h le 26 septembre 2020.

Les commentaires formulés seront lus lors de la séance virtuelle du conseil d'arrondissement qui sera diffusé le 5 octobre 2020 à 19 h à partir du site <https://montreal.ca/conseils-decisionnels/conseil-darrondissement-de-lasalle#webdiffusion>.

### **DOCUMENTATION**

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 10 septembre 2020.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement